



GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT

Tous les produits de QEP® sont accompagnés d'une garantie limitée du fabricant assurant que le produit est exempt de toute défectuosité de matériel et de fabrication pendant une période de 90 jours à compter de la date d'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages accidentels, l'utilisation déraisonnable ou incorrecte, l'usure normale, la perte d'usage ou des dommages indirects. Certains articles, comme les scies à carreaux électriques, les mélangeurs et les coupeuses, sont assortis d'une garantie limitée d'un an de QEP®. L'enregistrement du produit, joint à son emballage, doit être effectué dans les 30 jours suivant l'achat pour y être admissible. Cette garantie couvre le remboursement ou le remplacement en raison d'un défaut de matériaux ou de fabrication pour une période d'un an.

Pour toute question au sujet de votre produit QEP®,
veuillez communiquer avec notre équipe de service à la clientèle au :

866 435-8665

du lundi au vendredi

de 8 h à 17 h 30 HNE